# Art. 7 Zone spéciale – Château Grand-Ducal [SPEC-GD]

La zone spéciale – Château Grand-Ducal, englobant toutes les parties du territoire faisant partie du patrimoine Grand-Ducal, est destinée aux bâtiments, infrastructures, installations et espaces verts, en relation avec la vocation du domaine du château Grand-Ducal.

On distingue:

* SPEC-GDe, espace vert, y sont admis les espaces verts, parcs et surfaces de jeux et de détente, comprenant uniquement des constructions et aménagements légers en relation avec la vocation de la zone et s’intégrant de manière harmonieuse dans le patrimoine naturel existant. Y sont également admis des accès carrossables et des constructions et équipements permettant le contrôle d’accès et la sécurisation du domaine du château Grand-Ducal.

# Art. 13 Règles applicables à toutes les zones urbanisées

Les constructions, aménagements et affectations d'immeubles dûment autorisés et non conformes au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement bénéficient d'un droit acquis. Des travaux de transformations mineures, de conservation et d’entretien sont autorisés.